

MUNICIPALITE DE
SAINTE-ANNE-DE-SOREL

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS N° 502-2016, 503-2016, 504-2016 et 506-2016

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS SUIVANTS :

PROJET DE RÈGLEMENT N° 502-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PLAN D'URBANISME N° 435-2009 POUR Y INTRODUIRE UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (P.A.E);

PROJET DE RÈGLEMENT N° 503-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE N° 445-2010 POUR ENCADRER LE PATRIMOINE BÂTI;

PROJET DE RÈGLEMENT N° 504-2016 POUR CRÉER LE RÈGLEMENT PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE;

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 506-2016 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 436-2009 DONT LES DISPOSITIONS SUR LES DROITS ACQUIS.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

QUE le conseil a adopté, par résolution à sa séance ordinaire du 2 mai, un projet de règlement n° 502-2016 modifiant le règlement Plan d'urbanisme n° 435-2009 pour y introduire un Plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E);

QUE le conseil a adopté, par résolution à sa séance ordinaire du 2 mai, un projet de règlement n° 503-2016 modifiant le règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 pour encadrer le patrimoine bâti;

QUE le conseil a adopté, par résolution à sa séance ordinaire du 2 mai, un projet de règlement n° 504-2016 pour créer le règlement Plan d'aménagement d'ensemble;

QUE le conseil a adopté, par résolution à sa séance ordinaire du 2 mai, un premier projet de règlement n° 506-2016 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° 436-2009 dont les dispositions sur les droits acquis.

QU'une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi 26 mai 2016, à compter de 19 h**, à la salle du conseil au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel;

QUE l'objet du règlement **n° 502-2016** est de modifier le règlement Plan d'urbanisme n° 435-2009 pour y introduire un Plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E);

QUE l'objet du règlement **n° 503-2016** est de modifier le règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 445-2010 pour encadrer le patrimoine bâti;

QUE l'objet du règlement **n° 504-2016** est de modifier le règlement Plan d'urbanisme n° 435-2009 pour y introduire un Plan d'aménagement d'ensemble (P.A.E);

QUE l'objet du règlement **n° 506-2016** est de modifier le règlement de zonage n° 436-2009 de la façon suivante :

- De modifier l'article 31 intitulé **HABITATION DE TYPE CHALET OU RÉSIDENCE SAISONNIÈRE (H6)**.
- De remplacer l'article 101 intitulé **DISPOSITIONS ADDITIONNELLES APPLICABLES AUX BÂTIMENTS ACCESSOIRES**.
- De modifier l'article 125 intitulé **NOMBRE MAXIMAL D'ACCÈS AU TERRAIN** afin d'autoriser deux (2) accès par terrain au lieu d'un seul.
- De remplacer l'article 247 intitulé **EXTINCTION DES DROITS ACQUIS RELATIFS À UNE CONSTRUCTION**

QUE toutes les zones sont concernées;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire (ou tout autre membre désigné par le conseil) expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet;

QUE le projet de règlement n° 506-2016 modifiant diverses dispositions du règlement de zonage n° 436-2009 contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ces projets de règlement sont disponibles pour consultation au secrétariat municipal, 1685, chemin du Chenal-du-Moine durant les heures normales d'ouverture;

FAIT et donné à Sainte-Anne-de-Sorel, ce 16^e jour de mai 2016.

Maxime Dauplaise, M.P.A., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie le 16 mai 2016 entre 15 h 30 et 16 h 30 à la porte de l'église et au secrétariat municipal et dans le journal « *La Voix* », édition du 20 mai 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 20 mai 2016.

Maxime Dauplaise, M.A.P., gma
Directeur général et secrétaire-trésorier